



# Charte du Maquettiste du club

## I/ **GÉNÉRALITÉS** :

La présente charte a pour but de définir les règles inhérentes au bon fonctionnement de la section. Il peut faire l'objet d'éventuelles modifications.

Tous les adhérents à la section doivent prendre connaissance du présent règlement intérieur de la section.

Les licenciés de la section doivent avoir 16 ans révolus. La section maquettes et figurines du CSLGTV n'a pas vocation à être une « école de maquettistes », par conséquent l'adhésion des maquettistes de moins de 16 ans doit obtenir le consentement du responsable de l'activité. Le jeune maquettiste devant être à minima autonome dans ce domaine et ne pas perturber le fonctionnement de l'activité.

## II/ **LIEUX** :

Les membres de la section disposent d'un espace de travail dédié à la maison du club, bâtiment 005.

## III/ **FONCTIONNEMENT** :

La section « Maquettes & figurines » fonctionne en général tout au long de la saison. L'accès à la maison du club et à l'espace maquette reste libre aux membres qui souhaitent travailler à titre personnel. La clé du local se trouve au poste de sécurité (inscription au registre de prise en compte des clés sur présentation de la carte licence ou attestation délivrée par le secrétariat du club).

## IV/ **DATES & HORAIRES** :

Les membres de la section se rencontrent à la maison du club le vendredi soir de 20 h 00 à 23 h 00 ou plus.

Créneau consacré au travail de maquettiste personnel (communication et échange des techniques).

## V/ **COTISATIONS** :

La cotisation annuelle est celle fixée lors de l'assemblée générale du C.S.L.G.T.V.

Cette somme ne sera pas remboursée en cas de départ anticipé de l'adhérent et devra être acquittée lors de la première séance auprès du responsable section, accompagnée de la demande de licence.

## VI/ **OBJECTIF DE LA SECTION, SAISON 2018-2019** :

Un salon-concours européen à RANSART en Belgique courant premier semestre 2019.

## VII/ **ENGAGEMENT DU MAQUETTISTE DU CSLGTV** :

En adhérent à la section « maquettes et figurines » du CSLGTV, le maquettiste s'engage à :

- participer régulièrement aux séances de la section,
- participer à un salon dans le courant de la saison (le club prend en charge l'hébergement et les frais de transport des maquettistes),
- participer activement à toute organisation interne section (salon modèle réduit, ...),
- produire régulièrement des nouvelles réalisations afin que la section dispose chaque saison de nouveautés à présenter,
- organiser son espace de travail à la maison du club et à le maintenir dans un état de propreté minimum,
- échanger ses techniques de travail avec les autres adhérents.

Fait à CHATEAULIN, le 13 juin 2018

Frédéric QUINET, responsable section  
06.58.36.37.96. - [fredquinet29@gmail.com](mailto:fredquinet29@gmail.com)